

COMMUNE DE BASSAN
COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/02/2019

Membres Présents :

A.BIOLA/D.AMADOR/MC.PINOL/B.JULIEN/S.AMIGO/E.DUCHESNE/C.CHAZOULLE/
M.RASCOL/G.CAUSSIDERY/L.MANTION/ C.VINDRINET/M.SANCHEZ

Membres absents excusés : C.CPUECH/ N.CERVERA/C.CHABRAT/J.PIQUEMAL/S.RATIE/
V.CANALS/ M.PAGET

Secrétaire de Séance : D.AMADOR

Approbation à l'unanimité de compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10-01-2019

FINANCES :

1- DM N° 1 :

Virements de crédits en section d'investissement pour paiement de factures d'investissement à hauteur de 1560.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la délibération modificative N°1 concernant des virements de crédits en section d'investissement

2- Cession des plaques en fonte de la « Grand'Rue -Chemin Neuf »:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au projet de la requalification « Grand'Rue Chemin Neuf » les plaques en fonte de la Grand 'Rue vont être enlevées pour réaliser les travaux.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de vendre ces plaques en fonte à la Société d'Exploitation LARMANDE à THEZAN les BEZIERS spécialisée dans la récupération des déchets triés qui se propose de les racheter à 100 € la tonne.

Le produit de cette vente sera inscrit au budget de la Commune en section de fonctionnement à l'article 7788.

Approbation à l'unanimité des membres présents des propositions de Monsieur le Maire

3- Ligne de Trésorerie pour le financement des travaux de l'Aire de lavage avant le versement de la Subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de ligne de trésorerie proposé par la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon d'un montant de 200 000 €.

Cette ligne de trésorerie sur 1 an servira à financer les travaux de l'aire de lavage des machines agricoles dans l'attente du versement de la subvention accordée à la commune pour ce projet d'un montant de 357 000.00 € qui ne sera versée qu'une fois les travaux terminés et les contrôles des organismes financeurs (Département, Agence de l'Eau, Région pour les fonds européens) réalisés.

Approbation à l'unanimité des membres présents des propositions de Monsieur le Maire

MARCHES PUBLICS

1 – Acte d'engagement avec URBAN PROJECT pour le Bilan du PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 21 novembre 2018 confiant au Cabinet URBAN PROJECT la procédure d'évaluation du PLU.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Délibérante les honoraires du cabinet URBAN PROJECT pour cette mission qui s'élève à la somme de 2 080.00 € H.T soit 2 496.00 € T.T.C.

Approbation à l'unanimité des membres présents des propositions de Monsieur le Maire.

2 – Acte d'engagement avec URBAN PROJECT pour la modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour la réalisation du projet de restaurant scolaire dans l'enceinte de L'Ecole, le règlement du PLU doit être modifié pour permettre une construction en limite de propriété.

La Commune doit engager une procédure de modification simplifiée du PLU pour modifier le règlement.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de faire appel au cabinet URBAN PROJECT pour cette mission. Il présente le devis détaillé du cabinet qui s'élève à 5 600.00 € H.T soit 6 720.00 € TTC.

Approbation à l'unanimité des membres présents des propositions de Monsieur le Maire.

CONVENTIONS :

1-Convention d'Assistance juridique avec le cabinet d'avocat CGCB :

Retiré de l'ordre du jour et reporté au prochain Conseil Municipal

2- Convention d'offre de concours avec les conjoints GRAVIER pour le busage du ruisseau des Tiffis

Retiré de l'ordre du jour

SUBVENTIONS :

1 – Subvention Course des Demains :

Approbation à l'unanimité des membres présents de la reconduction de la subvention pour le Course des Demains à hauteur de 250.00 €

2- Subvention Association les Lieux du Liens :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante la subvention accordée à l'Association « les Lieux du Liens » pour l'année scolaire 2017-2018 d'un montant de 2000.00 € lors de la séance du Conseil Municipal du 8 Février 2018.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de poursuivre cette action. Il présente à l'Assemblée Délibérante le projet d'atelier péri -scolaire 2018/2019 de l'Association « Les lieux du Lien » ainsi que son budget prévisionnel.

L'Association sollicite une participation de 2 000.00 € à la Commune de BASSAN.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de verser cette participation sous la forme d'une subvention.

Approbation à l'unanimité des membres présents des propositions de Monsieur le Maire.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNIICIPAL DU 21-02-2019 (SUITE N°2)

3-Subvention Carnaval :

Le dossier de subvention de l'Association n'a pas encore été étudié par la Commission qui se réunie le 27 Février 2019

REGIE ANIMATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES :

Approbation à l'unanimité des membres présents des tarifs proposés par Monsieur le Maire pour :

Journée Amédée GORDINI du 13-04-2019

Buvette : 2 € la boisson 0.50 € le café

Repas : 12 €

Repas des Séniors du 04-05-2019

Prix du repas pour les invités des participants au repas des Séniors : 35 €

QUESTIONS DIVERSES :

La date du prochain Conseil Municipal est fixé au Jeudi 14 Mars 2019

Les Membres Présents

Le Maire : Alain BIOLA